



# Les études dans les écoles de culture générale cantonales

—  
Informations à l'intention des futurs  
élèves et de leurs parents



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC  
Direktion für Bildung und kulturelle Angelegenheiten BKAD



---

# Le certificat de culture générale

---

*Les écoles de culture générale (ECG) sont des établissements de formation générale du secondaire II. Elles préparent à des études en école supérieure ou en HES dans des domaines professionnels spécifiques.*

*Dans le canton de Fribourg, la voie ECG est offerte à l'ECGF (Ecole de culture générale de Fribourg) et à la section ECG du Collège du Sud, à Bulle. Elle dure trois ans et permet d'obtenir le certificat de culture générale, avec mention du domaine suivi.*

## La fonction des ECG

Les ECG cantonales ont une fonction incontestée de raccordement à la formation professionnelle tertiaire. Elles préparent aux Ecoles Supérieures (ES) et, moyennant une année supplémentaire de maturité spécialisée, à la Haute Ecole Spécialisée (HES-SO) des domaines de la Santé et du Travail social, ainsi qu'à la Haute Ecole Pédagogique (HEP).

## Section ECG du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)

Cet établissement accueille les élèves vaudois et fribourgeois de la Broye selon les mêmes principes, adaptés toutefois à la situation intercantonale. Pour cette ECG, se référer directement aux informations du site [www.gyb.ch](http://www.gyb.ch)

## Les grandes lignes du certificat

Selon les exigences futures de son projet professionnel, l'élève suit une formation dans un domaine spécifique. Dans le canton de Fribourg, les trois domaines professionnels suivants sont proposés: Santé, Travail social et Pédagogie.

L'enseignement se compose des cinq domaines d'études suivants avec leurs disciplines: langues, mathématiques, sciences expérimentales et informatique, sciences humaines et sociales, disciplines artistiques et sport. La part de disciplines spécifiques pour chaque domaine professionnel varie de 20 à 50 %.

Un stage pratique, d'une durée minimale de deux semaines dans le domaine spécifique suivi, doit être accompli durant la formation.

Le certificat implique que chaque étudiant-e réalise, de manière autonome, un travail personnel faisant l'objet d'une présentation écrite et orale.

## Une formation exigeante

Très généralement, voici les qualités que l'on souhaite développer chez les élèves pour leur permettre d'obtenir leur certificat :

- > une culture générale orientée vers la compréhension des réalités actuelles,
- > une attention particulière à l'éducation de sa personne,
- > la confirmation de son orientation professionnelle,
- > la préparation à l'accomplissement de la formation professionnelle subséquente,
- > un savoir-faire provenant des compétences acquises grâce à la formation générale et aux expériences professionnelles.

### Bases légales:

Loi du 11 décembre 2018 sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS).

Règlement du 26 mai 2021 sur l'enseignement secondaire supérieur (RESS).

Règlement du 25 octobre 2018 de la Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale.

Plan d'études cadre pour les écoles de culture générale du 25 octobre 2018 de la Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Règlement du 10 juin 2008 concernant les études en écoles de culture générale (RECG), (révision du 01.08.2020).

Règlement du 10 juin 2008 concernant les examens de certificat de culture générale (RCCG), (révision du 01.08.2021).

# Organisation de la formation

En première année, il n'y a pas de distinction entre les 3 domaines *Santé, Travail social, Pédagogie*: on peut parler d'un tronc commun qui laisse l'opportunité de choisir le domaine d'études en début de deuxième année, année lors de laquelle des disciplines de la formation professionnelle apparaissent (les domaines travail social et pédagogie comptant de nombreuses similitudes y sont associés). Le nombre de disciplines de la formation professionnelle est renforcé en troisième année.

A la fin de la troisième année, les élèves reçoivent un **certificat de culture générale du domaine de formation**. Celui-ci donne l'accès aux formations en Ecole supérieure (ES) ou permet de poursuivre les études en maturité spécialisée (MS) dans le domaine choisi. Le titre de **maturité spécialisée** donne l'accès aux procédures d'admission dans les sites de la Haute Ecole Spécialisée (HES) et de la Haute Ecole Pédagogique (HEP).

HES Santé 3°		HES TS 3°		HEP 3°	
HES Santé 2°	ES 3°	HES TS 2°	ES 3°	HEP 2°	ES 3°
HES Santé 1 <sup>re</sup>	ES 2°	HES TS 1 <sup>re</sup>	ES 2°	HEP 1 <sup>re</sup>	ES 2°
MSSA (MS Santé)	ES 1 <sup>re</sup>	MSTS (MS Travail social)	ES 1 <sup>re</sup>	MSPE (MS Pédagogie)	ES 1 <sup>re</sup>
Certificat ECG 3° S (Santé)		Certificat ECG 3° T (Travail social)		Certificat ECG 3° P (Pédagogie)	
Certificat ECG 2° S (Santé)		Certificat ECG 2° TP (Travail social - Pédagogie)			
Certificat ECG 1 <sup>re</sup> STP (Santé - Travail social - Pédagogie)					

# La grille horaire du certificat

## Grille horaire avec nombre de leçons hebdomadaires par année scolaire, domaine professionnel et discipline

	Santé			Travail social			Pédagogie		
	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
<b>PREMIER DOMAINE D'ÉTUDES: LANGUES</b>									
Première langue nationale	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Deuxième langue nationale	4	3	3	4	3	3	4	3	3
Anglais	3	3	3	3	3	3	3	3	3
<b>DEUXIÈME DOMAINE D'ÉTUDES: MATHS, SCIENCES EXPÉRIMENTALES, INFORMATIQUE</b>									
Mathématiques	4**	3**	3**	4**	3**	3**	4**	3**	3**
Biologie	2	5	6	2	2*		2	2	1
Chimie	2**	2**	2**	2	2*		2	2	1
Physique	2	2	2	2	2*		2	2	1
Informatique	2	2*		2	2*		2	2*	
<b>TROISIÈME DOMAINE D'ÉTUDES: SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES</b>									
Géographie	2	2*		2	2*		2	2*	
Histoire	2**	2**	2**	2**	2**	2**	2**	2**	2**
Economie et droit	1			1		2	1		
Psychologie			2		2**	4**		2**	4**
Philosophie			2			2			2
Sociologie		2*			2	2		2*	
<b>QUATRIÈME DOMAINE D'ÉTUDES: DISCIPLINES ARTISTIQUES</b>									
Arts visuels	2*			2**		2	2**		2
Musique					1	1		1	2
Théâtre						1			1
<b>CINQUIÈME DOMAINE D'ÉTUDES: SPORT</b>									
Sport	3	3	3	3	3	3	3	3	3
<b>Travail personnel</b>			1			1			1
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>34</b>

Chiffres en noir: disciplines de la formation générale

Chiffres en rouge: disciplines de la formation dans le domaine professionnel

\*: discipline se terminant en 1<sup>re</sup> ou en 2<sup>e</sup> année et comptant pour le certificat

\*\* : discipline de la voie de formation bilingue

---

# Les maturités spécialisées

---

*La création de la maturité spécialisée est la principale nouveauté du concept de formation des écoles de culture générale approuvé en 2004 par la CDIP. Comme troisième voie de maturité à côté des maturités gymnasiales et professionnelles, elle donne un accès direct à des formations dans des domaines spécifiques des Hautes écoles spécialisées (HES).*

*Le canton de Fribourg offre trois domaines de formation de maturité spécialisée: Santé, Travail Social et Pédagogie. Il s'agit d'une formation théorique et/ou pratique d'une année dans le domaine professionnel spécifique, destinée aux élèves certifiés des ECG. Cette formation comprend également la réalisation d'un travail de maturité spécialisée (TMS), en lien avec le domaine choisi.*

Les conditions d'admission, le type de formation, la grille horaire et le travail de maturité spécialisée diffèrent suivant les orientations.

## **MATURITÉ SPÉCIALISÉE SANTÉ**

La maturité spécialisée Santé (MSSA) donne un accès direct aux filières non régulées de la HES-SO, domaine de la santé. Si la filière est à régulation, la MSSA est assortie d'une procédure d'admission.

L'année de MSSA comprend:

- › une formation pratique et théorique en école;
- › une expérience pratique en institution;
- › une expérience pratique non spécifique;
- › la réalisation d'un travail de maturité spécialisée (TMSSA).

## **MATURITÉ SPÉCIALISÉE TRAVAIL SOCIAL**

La maturité spécialisée Travail Social (MSTS) donne accès à la Haute Ecole de Travail Social (HES) qui décerne le Bachelor of Arts HES-SO en travail social (Social Work).

La formation comprend:

- › 40 semaines d'expériences pratiques dont au moins 20 semaines spécifiques dans une institution du domaine social ou éducatif, encadrées et évaluées selon des modalités définies;
- › la réalisation d'un travail de maturité spécialisée (TMSTS). Ce travail porte sur l'expérience pratique réalisée dans l'institution.

## **MATURITÉ SPÉCIALISÉE PEDAGOGIE**

La maturité spécialisée Pédagogie (MSPE) donne accès à la procédure d'admission à la Haute Ecole Pédagogique (HEP) qui forme les enseignant-e-s des classes préscolaires et primaires ainsi que les enseignant-e-s secondaires en activités créatrices et économie familiale (formations disciplinaires et didactiques).

La formation comprend:

- › des cours en langues, mathématiques, sciences expérimentales, sciences humaines, en arts et en sport, à raison de 26 leçons hebdomadaires durant 32 semaines;
- › la réalisation d'un travail de maturité spécialisée (TMSPE).

La réussite d'un test international à l'externe de niveau au minimum B2 pour la langue 2 (Goethe) est exigée pour l'obtention du certificat MSPE.

---

# Organisation des ECG fribourgeoises

---

*Les études conduisant au certificat de culture générale et aux maturités spécialisées peuvent être suivies dans deux ECG.*



**ECGF** (1'150 élèves; 930 francophones, 220 alémaniques)  
Av. du Moléson 17, 1700 Fribourg  
T 026 305 65 65, [www.ecgffr.ch](http://www.ecgffr.ch)



**Collège du Sud** (1'500 élèves)  
Rue de Dardens 79, 1630 Bulle  
T 026 305 99 00, [www.collegedusud.ch](http://www.collegedusud.ch)

## Répartition des élèves

- › Les élèves du sud du canton fréquentent en principe le Collège du Sud, où l'enseignement est donné en français.
- › Les autres élèves fréquentent l'ECGF, où l'enseignement est donné dans les deux langues officielles du canton, français et allemand.

## Informations générales sur l'inscription

Des informations générales sont disponibles sur le site internet du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré ([www.fr.ch/S2](http://www.fr.ch/S2)), des informations plus précises peuvent être obtenues auprès des écoles.

---

## Formation bilingue

Une formation menant à l'obtention d'un certificat de culture générale bilingue et d'une maturité spécialisée bilingue est proposée pour les écoles de culture générale cantonales uniquement à l'ECGF. La formation menant au certificat de culture générale a lieu en immersion partielle dans une classe de l'autre section linguistique dans les disciplines suivantes: mathématiques, histoire, chimie (domaine Santé), psychologie et arts visuels (domaine Travail Social et Pédagogie). Des informations complémentaires peuvent être obtenues sur [www.ecgffr.ch/3/37f.php](http://www.ecgffr.ch/3/37f.php).

## AVEC (Apportez votre équipement personnel de communication)

Pour l'année scolaire 2022/23, les élèves de première année apporteront leur propre ordinateur aux cours selon l'approche AVEC («Apportez votre équipement personnel de communication»). Un type d'ordinateur standard est recommandé.

- › L'essentiel reste la relation entre l'élève et l'enseignant-e, ainsi qu'entre les élèves eux-mêmes. Les nouvelles technologies enrichissent l'enseignement, mais ne remplacent pas les relations humaines;
- › L'introduction de l'AVEC a pour objectifs de donner à l'enseignant-e une possibilité supplémentaire de varier ses approches pédagogiques et à l'élève d'accéder plus facilement aux ressources numériques qui sont au cœur de notre société contemporaine;
- › C'est l'enseignant-e qui choisit à quel moment et selon quelles modalités les élèves utilisent leur ordinateur en classe;
- › L'AVEC n'est pas l'approche pédagogique à privilégier par principe, mais une opportunité d'enrichir toutes les formes d'enseignement.

## Conditions d'admission

Les élèves de 11H du type de classe prégymnasiale sont admis sans examen d'admission dans une classe de première année de la section francophone de l'ECG s'ils atteignent les exigences de leur type de classe au CO à la fin de l'année scolaire.

Les élèves de 11H du type de classe générale dont la somme des notes du bulletin en français (coefficient 1), en mathématiques (coefficient 1), en allemand et anglais (moyenne des deux notes, coefficient 1) et en sciences de la nature et histoire-géographie (moyenne des deux notes, coefficient 1) atteint 19 points à la fin de l'année scolaire et dont aucune de ces quatre notes n'est inférieure à 4 sont également admis sans examen d'admission.

Les autres élèves de 11H du type de classe générale qui atteignent les exigences de leur type de classe sont soumis à un examen d'admission portant sur les trois disciplines suivantes: français, allemand et mathématiques. La note finale de chaque discipline examinée est calculée à l'aide de la moyenne des notes de l'examen et des notes acquises au CO.



# Perspectives ultérieures

L'obtention du certificat ECG donne accès aux écoles supérieures (ES) de la santé et du social.

L'obtention de la maturité spécialisée donne accès aux hautes écoles spécialisées (HES-SO) de la santé et du social, ainsi qu'à la Haute Ecole Pédagogique (HEP).

	<b>Certificat ECG requis</b>	<b>Maturité spécialisée requise</b>
<b>Domaine Santé</b>	Ambulancier-ère Hygiéniste dentaire Pédicure-podologue Technicien-ne en analyses biomédicales Technicien-ne en salle d'opération	Diététicien-ne Ergothérapeute Infirmier-ère Ostéopathe Physiothérapeute Sage-femme Technicien-ne en radiologie médicale
<b>Domaine Travail social</b>	Educateur-trice de la petite enfance	Animateur-trice socioculturel-le Assistant-e social-e Educateur-trice social-e
<b>Domaine Pédagogie</b>		Enseignant(e) des classes préscolaires et primaires



---

# Le coût des études

---

## **Ecolage et taxe d'inscription**

Pour les élèves dont les parents sont domiciliés dans le canton, le montant de l'écolage annuel pour les élèves des écoles du degré secondaire du 2<sup>e</sup> degré a été fixé par le Conseil d'Etat à 375 francs. La taxe d'inscription aux écoles précitées est fixée à 100 francs.

Le Service de l'enseignement secondaire du 2<sup>e</sup> degré renseigne volontiers les parents domiciliés dans un autre canton sur le montant de l'écolage ([www.fr.ch/s2](http://www.fr.ch/s2)).

## **Matériel scolaire**

Le coût des livres, l'ordinateur personnel, scripts, photocopies, calculatrices etc. est à charge de l'élève ou de ses parents. Le montant varie en fonction des niveaux, mais il faut compter environ 500 francs par année.

## **Autres contributions**

D'autres contributions administratives ou concernant les activités culturelles et sportives et certains cours facultatifs représentent un montant de l'ordre d'environ 300 francs par année. D'autres frais sont également variables et dépendent des activités choisies par l'élève ou sa classe: sorties de classe, visites d'expositions par exemple.

## **Subsides de formation**

Le canton alloue une aide financière dans la mesure où la situation matérielle des parents le justifie.

Les secrétariats des écoles transmettent, en début d'année scolaire, les indications nécessaires.



**Conférence des directeurs et directrices des écoles du degré secondaire supérieur**

Octobre 2022

